

---

# JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

---

Du Mardi 29 Mai 1792.

---

MM. les souscripteurs à ce journal, dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.

---

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Extrait d'une lettre de Charam, en Angleterre, datée du 22 mai.

IL y a deux jours que trois étrangers, qui ne parloient que français, sont venus au bureau des postes aux lettres de cette ville; ils y ont porté chacun un petit panier contenant environ 900 lettres, toutes adressées aux membres des deux chambres du parlement. J'en ignore le contenu. Cet événement absorbe ici la conversation générale. Les hommes, porteurs des paniers, n'ont pas voulu s'expliquer, mais tout le monde croit que ces lettres ne sont qu'une nouvelle édition des droits de l'homme, inventés par un mauvais citoyen, décrétés par une assemblée de sophistes, et faits pour dépeupler et dévaster un bel empire. Les Français sont bien bons de prendre la peine d'illuminer ainsi nos ténèbres; notre ambition n'est pas grande, nous ne voulons qu'être libres et heureux.

De Londres, le 22 mai. Je vous ai déjà dit que mes compatriotes étoient pénétrés de la manière dont on traite les ministres de votre religion: tous les Anglais éclairés et sensibles jugent que les mesures qu'on va prendre contre la partie la plus respectable du clergé de France, sont également barbares et impolitiques. Le marquis de Lansdowne s'est expliqué dernièrement à ce sujet d'une manière qui fait honneur à son cœur et à son esprit. « C'est à tort, a-t-il dit, qu'on s'étonne du peu de succès qu'ont

eu les travaux des deux assemblées nationales de France; elles n'ont rien fait pour la religion, ou plutôt elles ont cherché à la détruire. Dans tout état où la religion est nulle, les lois faites pour la société politique restent sans effet. La religion n'est autre chose que la philosophie réduite en pratique; et il est impossible qu'un homme puisse exceller en politique, quand son cœur ne peut s'ouvrir à la religion. Mais les Français persécutent les ministres de la leur; et l'assemblée actuelle paroît viser à la même espèce de célébrité que les noms affreux de Domitien et de Néron ont acquise chez la postérité. »

Bruxelles, 24 mai. Les magistrats de la ville de Mons viennent d'adresser, au général Beaulieu, une lettre remplie d'éloges les plus flatteurs, à l'occasion de la victoire qu'il a remportée sur les Français, le 30 avril. Ils y expriment de la manière la plus forte, l'horreur que leur inspirent les principes de ces novateurs, qui se flattent encore de séduire les peuples, épouvantés de leurs crimes et de leurs malheurs.

Voici cette lettre si glorieuse pour le général Autrichien.

« Monsieur le lieutenant-feld-maréchal, daignez agréer les hommages des magistrats de la ville de Mons: ils ne manqueront pas de faire passer à la postérité la plus reculée, que vous avez sauvé leur ville du pillage, de l'incendie et du massacre auquel elle devoit nécessairement être livrée le 30 du mois dernier, par des ennemis destructeurs de la religion, et de toute organisation sociale,



et que cette victoire a préservé en même temps les Pays-Bas de leur destruction totale.

» Nous n'avons pu voir qu'en frémissant, conduire en triomphe, dans notre capitale, les forges, les fourneaux, les grils destinés à rougir les boulets qui avoient été pris par nos généreux défenseurs, sur ces ennemis, se disant philosophes, et qui nous ont laissé, après leur fuite honteuse et précipitée, la preuve la plus évidente des horreurs et des calamités qu'ils nous destinoient, et dont ils ont fait éprouver une partie aux infortunés habitans des villages de Quiévrain et de Boussu.

» Oui, monsieur, nous ne pouvons nous acquitter que foiblement de tout ce que nous devons au héros des Pays-Bas, au sauveur de nos lois, de nos constitutions, de notre liberté et de notre religion, en publiant que vous nous avez délivrés des ennemis jaloux de notre bonheur, et qui, voulant nous les ravir, ne cherchoient qu'à nous plonger dans l'abyme et les malheurs de l'anarchie sous le poids de laquelle ils gémissent eux-mêmes.

» Témoins oculaires de vos exploits et de vos talens militaires, nous pouvons, nous devons déclarer à toute l'Europe, qu'aux vertus guerrières, qu'au courage et à la magnanimité de *Scipion*, vous joignez la prudence de *Fabius*; vous en avez déjà donné des preuves éclatantes et sublimes, pendant l'année 1790, en remportant des victoires signalées contre un ennemi dix fois supérieur en nombre.

» Les nouveaux lauriers que vous venez de cueillir nous sont un présage assuré, qu'à l'exemple de ces fameux héros de l'histoire romaine, tous vos exploits seront couronnés par la victoire, et que la mémoire de votre nom se transmettra à la postérité la plus reculée. Nous avons l'honneur d'être, avec les sentimens de la plus parfaite vénération, »

MONSIEUR, le lieutenant-feld-maréchal,  
Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs,  
les magistrats de la ville de Mons.

*Berne, 17 mai.* Les rois de Prusse, de Hongrie, d'Espagne, de Sardaigne, etc., ont envoyé des ambassadeurs à Berne. Ces ambassadeurs repartent tout de suite pour le lieu de la diète générale des cantons (*Frauenfeld*). Rien ne transpire encore des délibérations Helvétiques. On croit toujours

que la Suisse gardera une neutralité parfaite.

*P. S.* Il se répand ici que le château de l'évêque de Porentrui vient d'être incendié.

## FRANCE.

*Extrait d'une lettre de Lyon, du 21 mai 1792.*

Le régiment de la Marck arriva ici jeudi 17. A peine eut-il mis le pied dans la ville, qu'il demanda trois choses, son prêt depuis six ans, des habits neufs et blancs, et la faculté de changer de nom. Ces soldats séditieux menacèrent insolemment les jours de leurs officiers, et déclarèrent qu'ils ne sortiroient pas de Lyon qu'ils n'eussent obtenu tout ce qu'ils désiroient. Ils voulurent s'emparer de la caisse, mais on s'y opposa. Les officiers furent contraints d'avoir recours aux corps administratifs. Vendredi 18 le département, le district et la municipalité se réunirent pour concerter les moyens de se débarrasser au plutôt de cette turbulente soldatesque : ils en prévirent les citoyens par une adresse, dont toutes les expressions respirent le plus généreux dévouement au bien public, et ils arrêtèrent les mesures les plus propres à contenir les soldats rebelles. Ceux-ci, sur l'ordre qui leur fut signifié de partir sans délai, promirent qu'ils partiroient le lendemain à deux heures du matin; mais ayant ensuite donné lieu de craindre qu'ils ne manquassent à leur parole, les corps administratifs pourvurent à ce que la garde nationale se trouvât sous les armes à l'heure indiquée. Samedi 19, à deux heures du matin, toute la garde étoit sur pied, et à quatre heures le régiment fut en route.

Pour éviter une mort certaine, ses officiers se sont vus contraints de déclarer au directoire du département que la nécessité les forçoit de suspendre l'exercice de leurs fonctions, et de ne point accompagner leurs soldats. Le lieu de la destination de ce régiment, étoit la ville de Saintes : je puis attester que nous avons ouï plusieurs de ces soldats dire en s'en allant qu'ils ne tarderoient pas à revenir.

*Paris, 26 mai.*

Ils ne sont point les vrais amis du roi, ces hommes qui, par leur imprudence et leur témérité, appellent sur leurs têtes des dangers affreux, sans qu'il en résulte aucun



avantage pour la cause qu'ils prétendent soutenir. Pourquoi provoquer à plaisir la fureur d'une populace, pour qui c'est une jouissance de déchirer des victimes et de répandre du sang? Celui qui se jette au milieu d'une troupe de bêtes féroces, et qui cherche à allumer leur rage, ne s'expose-t-il pas à être dévoré? Nous sommes donc bien éloignés d'approuver la conduite d'un officier et de deux autres militaires, qui se rendirent, le jour de la Pentecôte, au café qui est sur la terrasse des Feuillans, vis-à-vis l'assemblée nationale. Tout en les plaignant, nous croyons qu'on ne sauroit trop les blâmer. En entrant, ils ordonnèrent à tous les jacobins de déloger; ils burent ensuite à la santé de leurs majestés, et crièrent : *vive le roi ! vive la reine !* La horde de brigands qui entourent habituellement ce café, et qui ne respirent qu'après le moment du crime, fond avec impétuosité sur eux. Ceux-ci se défendent quelques momens; mais ils sont bientôt accablés par le nombre, et traînés hors du café. La garde accourt et les entoure : pour les arracher à la fureur de la multitude, on le conduit chez un juge de paix. Le premier chez qui l'on se rend étoit absent. Où ira-t-on ? Tandis qu'on délibère, la populace s'accroît à chaque instant, et ce ramas de misérables, qui portent dans leurs regards l'empreinte de la scélératesse, et que Paris semble vomir de toutes parts, dans un jour de fête, font entendre les cris affreux : *à la lanterne.*

— On décide de les conduire au palais; mais la foule se presse de plus en plus autour des victimes. A chaque réverbère les hurlemens redoublent : un scélérat prend les devants, et court pour détacher une lanterne auprès du Louvre : heureusement, il n'est pas assez prompt; on le dépasse. Alors la rage de ces cannibales redouble; la garde est impuissante pour les écarter; les cocardes, les épaulettes, les habits, tout est déchiré et mis en pièces. Les coups de pied, les coups de poing, les coups de canne, pleuvent de toutes parts. C'est contre l'officier qu'on est le plus acharné : la figure de cet infortuné étoit couverte du sang qui jaillissoit des blessures qu'on lui avoit faites à la tête. Une patrouille de six hommes arrive, apporte du renfort, et l'on parvient enfin à les conduire au Palais, et à les mettre en sûreté, malgré les rugissemens du peuple, qui frémissoit de voir qu'on lui enlevait sa proie.

Nous le répétons; ce n'est point en pro-

voquant inutilement la fureur de la plus vile canaille, qu'on peut prouver son attachement au roi : c'est pour d'autres circonstances qu'il faut réserver ses forces et son courage. Lorsque le danger appellera les vrais Français autour du trône, c'est alors qu'il faudra braver les piques et les poignards; c'est alors qu'il sera glorieux de verser son sang pour repousser les assassins. Le vrai courage est prudent; il est ennemi de la forfanterie comme de la lâcheté.

Le roi a indiqué à l'assemblée nationale les villes qu'il croit devoir être mises en état de guerre. Voici les noms des principales : Saint-Omer, Aire, Gravelines, Dunkerque, Bergues, Douai, Bouchain, Lille, Valenciennes, Cambrai, Maubenge, Landreecy, Avesnes, Mariembourg, Givet, Mézières, Sedan, Montmédy, Charlemont, Stenay, Verdun, Metz, Sarre-Louis, Bitch, Salsbourg, Landau, NeuwBrisac, Strasbourg, Schelestadt, BÉfort, Besançon, Entrevaux, Antibes, Toulon.

Il est neuf heures du soir au moment où nous écrivons; la séance dure encore et va se prolonger dans la nuit. Ce n'est que demain que nous pouvons rendre un compte exact de ce qui s'y est passé. L'assemblée nationale vient de se déclarer permanente, à commencer dès ce jour (28) à 6 heures du soir.

Voici les principaux objets dont elle s'est occupée. La municipalité de Saint-Cloud instruit l'assemblée que M. de Laporte, intendant de la liste civile, est venu ces jours derniers à la manufacture de porcelaine de Seves, faisant conduire cinquante-deux ballots, qu'on a cru renfermer des papiers. Les 52 ballots ont été brûlés dans des fours de la manufacture. Trois ouvriers qu'on avoit employés pour les brûler, en ont fait leur dénonciation à la municipalité de Saint-Cloud; mais ils ont refusé de la faire par écrit. — Que l'assemblée prenne connoissance de ce fait, dit M. Merlin, sans quoi il sera permis de croire que ce sont les archives du comité autrichien. Que M. Laporte, s'écrie M. Guadet, soit mandé à la barre, séance tenante, pour rendre compte de l'objet de la dénonciation de la municipalité de Saint-Cloud. Cette motion est décrétée. — Cet objet, ajoute M. Chabot, tient au grand complot dont le comité de surveillance se prépare à découvrir la trame,



dans le rapport qu'il est chargé de faire.

Peu après l'observation de l'honorable membre, M. de Laporte se présente à la barre. Un silence profond régnoit dans l'assemblée. Tout le monde étoit impatient d'apprendre les grands mystères qu'il alloit révéler. D'abord M. le président fait faire lecture de la lettre de la municipalité de Saint-Cloud ; M. de Laporte a répondu tranquillement aux questions de M. Tardiveau (proclamé hier président) ; il a dit que ces ballots, au nombre de trente, à ce qu'il croyoit, renfermoient des feuilles d'un ouvrage, imprimé à Londres, et relatif à l'affaire de madame Lamotte : il a ajouté que ces papiers avoient été tirés du magasin d'un imprimeur qui s'est rendu lui-même à Saint-Cloud. Cet imprimeur se nomme M. Gueffier.

Alors, M. de Laporte s'est retiré ; l'assemblée a sur le champ mandé à la barre l'imprimeur Gueffier, et à la séance du soir le directeur et les ouvriers de la manufacture de Sèves.

Avant l'affaire dont nous venons de parler, l'assemblée avoit entendu la lecture du procès-verbal dressé par la municipalité de Neuilli, sur un événement qui avoit eu lieu la veille. Le 27, des gardes-suisses de la caserne de Courbevoye (à une lieue de Paris), se rendirent à Neuilli pour y danser. Douze ou quinze d'entr'eux arborèrent la cocarde blanche, et refusèrent de l'ôter, sur les représentations de quelques citoyens. On cria : à bas la cocarde blanche ; on s'attroupe, on veut fondre sur eux : ils mettent le sabre à la main. Ils se laissent cependant désarmer par un lieutenant de la garde nationale, et cinq d'entr'eux sont conduits au corps-de-garde. Mais ils disent qu'ils ne porteront jamais d'autres cocardes que la cocarde blanche ; qu'elle est celle de leur loi, à laquelle ils sont soumis, même en France ; qu'ils la portent dans le fond de leur cœur, et que rien ne pourra les y faire renoncer. La municipalité de Neuilli, craignant une descente de la part des suisses qui étoient aux casernes, envoya à Paris demander un renfort, qui arriva sur les onze heures du soir ; mais tout a été tranquille.

Après ce récit, on décrète que le comité de législation présentera, mercredi prochain, un projet de loi contre de pareils

délits. On charge le pouvoir exécutif de poursuivre les coupables, et le lendemain le comité diplomatique fera un rapport sur nos traités à renouveler avec les suisses.

Je pense, dit M. Girardin, que voilà le moment de tout découvrir. Je demande que M. Chabot fasse le rapport qu'il a promis.

M. Chabot observe qu'il n'a pas de rapport à faire, mais qu'il a 189 pièces, dont il sera fait lecture après le rapport du comité de surveillance. J'ajoute, dit-il, que M. Montmorin et M<sup>me</sup> Lamballe sont partis pour Boulogne-sur-mer. — Avant d'entendre M. Chabot, on fera une loi pour assurer la tranquillité publique.

M. Basire demande que la garde du roi soit dissoute. « Il y a dans cette garde des prêtres refractaires, des ci-devant nobles, et sur-tout des Arlesiens. » Il prouvera demain ces faits ; mais il demande, pour la sûreté publique que la garde soit doublée, ce qui est décrété.

Il y a eu hier (28) beaucoup d'agitation aux Thuilleries, plusieurs gardes du roi ont été insultés. Un d'entr'eux, après avoir souffert patiemment les injures de la populace, a voulu se retirer ; mais on alloit se jeter sur lui lorsqu'on a crié *aux armes* : la garde nationale étoit prête, elle a paru sur le champ et dissipé la foule.

M. Pétion s'est rendu à 9 heures (du soir) à l'assemblée nationale. Sa voiture étoit environnée d'un peuple nombreux qui crioit : *Vive M. Pétion, vive notre père*. Ce magistrat témoignoit, par des inclinations de tête combien il étoit sensible aux démonstrations de joie et d'amour que le peuple lui donnoit.

## S P E C T A C L E S.

*Du 29 mai.*

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.  
*Tarare*, avec son prologue.

THÉÂTRE DE LA NATION. *Les Victimes cloîtrées* ; et *la Nouveauté*.

THÉÂTRE ITALIEN. *La Rosière de Salency* ; et *le Jugement de Midas*.